



Vos droits sociaux en un seul clic



Mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail destiné à tous, que vous soyez salarié, indépendant, retraité, sans activité

- Un outil pour mieux comprendre ses droits sociaux et pour faciliter les démarches pour bénéficier des prestations.
- Un outil qui permet d'accéder à une information personnalisée et sécurisée.

Mesdroitssociaux.gouv.fr

vous offre un bouquet de services,
dès lors que vous êtes connectés

Un point d'entrée centralisé vers vos droits sociaux.

➤ Dans 6 domaines de la protection sociale et de l'emploi : en santé, famille, logement, solidarité, retraite et autour de l'emploi (prime d'activité, compte personnel d'activité, chômage)

➤ Chaque bulle de droit est cliquable et vous fournit vos informations personnalisées :

- ▼ Vos interlocuteurs
- ▼ la nature de vos droits
- ▼ les démarches clés que vous pouvez engager auprès de votre organisme
- ▼ les sujets de fond ou d'actualité mis à disposition par votre organisme

Un nouveau canal de communication avec vos organismes de protection sociale en complément de vos comptes assurés

➤ Le portail offre des informations synthétiques et vous êtes renvoyés vers les sites internet de vos organismes gestionnaires, dès lors que vous êtes à la recherche d'informations sur vos droits qui nécessitent un historique ou pour engager des démarches C'est donc un lieu de rebond vers vos comptes personnels avec une navigation simple grâce à FranceConnect

Un outil de simulation multi-prestations

➤ Le portail héberge un simulateur multi-prestations pré-alimenté de vos informations personnelles connues de la sphère sociale, pour une utilisation plus simple. Ce simulateur permet d'identifier des prestations auxquelles vous êtes peut être éligible au regard de votre situation actuelle. Il vous permet également de simuler des changements de situation pour vérifier quels en seraient les impacts sur vos droits sociaux.

➤ Si le résultat de la simulation conduit à identifier de nouveaux droits, vous êtes redirigés par un lien vers l'organisme compétent pour effectuer une demande en ligne.

Mesdroitssociaux.gouv.fr est un outil évolutif

- Le périmètre couvert par le portail est évolutif.
- Si vos droits et démarches vous paraissent peu détaillées lors de votre première connexion n'hésitez pas à vous connecter de nouveau dans quelques semaines, de nouvelles versions plus performantes seront mises en ligne régulièrement, avec des partenaires de plus en plus nombreux. Vos organismes gestionnaires vous tiendront également informés de l'évolution du portail, dès lors qu'ils y feront figurer des informations plus détaillées.



Mesdroitssociaux.gouv.fr est le fruit d'un travail conjoint des acteurs de la protection sociale et Pôle Emploi afin d'aboutir à un service commun proposé aux assurés sociaux pour une meilleure lisibilité de leurs droits.

En particulier, les organismes associés à cette démarche, sous le pilotage du Ministère des affaires sociales et de la santé, sont : la CCMSA, en tant qu'opérateur technique et organisme de protection sociale ; la CNAMTS ; la CNAF ; le RSI ; le GIP UnionRetraites ; la CNAV ; la Caisse des dépôts en tant qu'opérateur du CPA ; Pôle emploi ; la MGEN et FranceConnect.

FAQ

► Si je n'arrive pas à utiliser le portail, que puis-je faire ?

Une plateforme téléphonique (05 56 99 30 60) prend en charge vos questions en matière de connexion/ navigation dans le portail et de compréhension du périmètre des services qui y sont proposés. Pour toute question de fond sur les droits ou démarches à engager, vous devez en revanche contacter votre organisme gestionnaire.

► Je n'arrive pas à me connecter au site *mesdroitssociaux.gouv.fr*. Que dois-je faire?

mesdroitssociaux.gouv.fr est partenaire de FranceConnect.

FranceConnect vous simplifie la connexion au site *mesdroitssociaux.gouv.fr* :

- Cliquer sur le bouton «Se connecter avec FranceConnect» sur la page d'accueil du portail.
- Sélectionner un des comptes affichés : Impots.gouv.fr, ameli.fr, idn.laposte.fr.
- Saisir ensuite les identifiant et mot de passe demandés par ce compte. (Lors de votre première connexion, le portail vous demande votre numéro de sécurité sociale.) Vous êtes connectés !

Autre avantage : une navigation simplifiée entre tous les sites FranceConnectés : alors n'hésitez plus et connectez dès maintenant vos comptes via FranceConnect : www.lassuranceretraite.fr ; www.msa.fr ; www.ameli.fr ; www.moncompteactivite.gouv.fr ; www.info-retraite.fr.

► Le portail propose une simulation multi-prestations. Les résultats de cette simulation sont-ils opposables à votre organisme gestionnaire ?

Non, le simulateur donne une estimation sur la base de la situation connue ou décrite par vos soins de l'assuré qui s'est connecté. Le résultat de la simulation approche celui qui résultera de l'instruction mais peut être différent. Les résultats ne sont en aucun cas opposables et ne constituent pas une préinstruction.